

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

Présents : Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

Représentés : Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

Excusés : Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

Absents :

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

**DE_2021_080 - Objet : ECOLE et CANTINE de CHATEAUNEUF-DE-RANDON -
Modification du plan de financement DSIL rénovation énergétique**

Le Président rappelle à l'Assemblée que bâtiment annexe de l'école privée de Châteauneuf-de-Randon appartient à la Communauté de Communes Randon-Margeride. Celui-ci est composé de deux étages comprenant la cantine et une salle de classe.

Les menuiseries vétustes couplées à l'importante surface vitrée font que ce bâtiment est très difficile à chauffer. Le remplacement de celles-ci par des versions plus modernes avec de meilleures performances isolantes permettrait de réduire fortement les dépenses énergétiques.

Ces travaux seraient complétés par un remplacement de la chaudière au fioul à faible rendement par un modèle plus récent à haute performance énergétique, le renforcement de l'isolation des combles et des canalisations de chauffage.

Le présent projet consiste réaliser les travaux d'isolation thermique sur l'ensemble des bâtiments, d'isoler entièrement le bâtiment resté en l'état et d'installer une chaufferie bois en remplacement du chauffage électrique.

Le 13 avril 2021 le Conseil Communautaire a voté un plan de financement dont les aides en subvention s'élevaient à 80 % uniquement apporté par l'Etat dans le cadre du DSIL « Plan de relance ». L'Etat nous a fait savoir qu'elle instruisait ce dossier au titre de la DSIL « classique » pour lequel le taux maximum d'aide de l'Etat est de 60%.

Le président propose donc à l'Assemblée le nouveau plan de financement ci-dessous :

Charges		Produits		
Intitulé des dépenses	Montant HT retenu	Dénomination financeur	Montant	%
Travaux	64 895,00 €	Etat (DSIL)	43 609,44 €	60,00%
Maîtrise d'œuvre (Archi, SPS, BC)	7 787,40 €	Région	14 536,48 €	20,00%
		Autofinancement	14 536,48 €	20,00%
Total charges	72 682,40 €	Total produits	72 682,40 €	100,00%

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve le nouveau plan de financement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président,
Francis SAINT-LEGER

